

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME**

Notre Dame des Oullières

Les Hautes Sétérées

BP 437

26402 CREST CEDEX

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

SOMMAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires
aux comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME**

Notre Dame des Oullières

Les Hautes Sétérées

BP 437

26402 CREST CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros

Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z – TVA FR09317000073

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel – 26000 Valence – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :

4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'assemblée générale de l'association "FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos diligences ont porté notamment sur :

- Votre fédération a constitué des provisions pour risques et pour charges, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces provisions et de retranscriptions comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

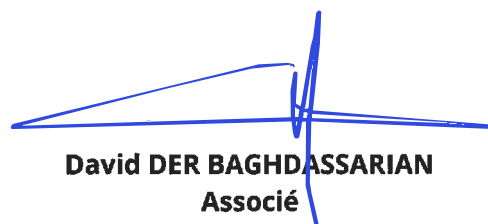
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 26 mars 2025

Pour EUREX CRMD



David DER BAGHDASSARIAN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	76 043	74 803	1 240	1 301	61	4.69
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	615 740	344 359	271 381	261 265	10 116	3.87
	Constructions	3 173 112	1 850 362	1 322 750	1 446 112	123 362	8.53
	Installations techniques Matériel et outillage	700 620	477 614	223 005	242 039	19 033	7.86
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 514		3 514	3 514		
Total I		4 569 028	2 747 138	1 821 890	1 954 230	132 340	6.77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 525		22 525	27 327	4 802	17.57
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	427 589		427 589	537 961	110 372	20.52
	Valeurs mobilières de placement	1 151 865		1 151 865	630 707	521 158	82.63
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	849 422		849 422	1 158 658	309 236	26.69
	Charges constatées d'avance (2)	100 874		100 874	90 492	10 382	11.47
Total II		2 552 275		2 552 275	2 445 144	107 131	4.38
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 121 304	2 747 138	4 374 165	4 399 374	25 209	0.57

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres	2 040 762		1 957 077		83 685	4.28
FONDS DÉDIÉS	Report à nouveau	755 338		755 338			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	18 022		83 685		101 707	121.54
	Situation nette (sous total)	2 778 077		2 796 100		18 022	0.64
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	128 963		102 281		26 682	26.09
	Provisions réglementées						
	Total I	2 907 041		2 898 381		8 660	0.30
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés			76 967		76 967	100.00
	Total II			76 967		76 967	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques	312 674		208 037		104 637	50.30
	Provisions pour charges	217 427		196 012		21 416	10.93
	Total III	530 102		404 049		126 052	31.20
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	441 579		542 528		100 949	18.61
	Emprunts et dettes financières diverses	13 205		13 610		406	2.98
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	86 975		122 019		35 044	28.72
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	184 420		150 741		33 680	22.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114 268		98 814		15 454	15.64
	Autres dettes	71 971		13 678		58 293	426.19
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	24 604		78 587		53 983	68.69
	Total IV	937 023		1 019 978		82 955	8.13
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 374 165		4 399 374		25 209	0.57

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

912 419

SARL CABINET FALAVEL EXP. CPTBLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	34 433	37 370	2 937	7.86
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	254 152	298 376	44 224	14.82
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 676 619	1 620 747	55 872	3.45
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	197 056	184 719	12 337	6.68
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	149 144	169 968	20 824	12.25
Utilisations des fonds dédiés		93 959	93 959	100.00
Autres produits	90 607	52 242	38 365	73.44
Total I	2 402 010	2 457 380	55 370	2.25
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	27 114	26 017	1 098	4.22
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	981 709	875 349	106 361	12.15
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	66 716	69 168	2 451	3.54
Salaires et traitements	667 964	683 091	15 128	2.21
Charges sociales	267 703	263 030	4 673	1.78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	277 279	279 972	2 692	0.96
Dotations aux provisions	252 098	117 040	135 058	115.39
Reports en fonds dédiés		146 441	146 441	100.00
Autres charges	129 753	132 138	2 385	1.80
Total II	2 670 338	2 592 245	78 092	3.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	268 328	134 866	133 462	98.96

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		25 428	10 854	14 573	134.27	
Autres intérêts et produits assimilés		3 164	3 147	17	0.55	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 059	6 352	292	4.60	
Total III		34 651	20 353	14 299	70.25	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		15 422	12 125	3 297	27.19	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		15 422	12 125	3 297	27.19	
2. Résultat financier (III-IV)		19 230	8 228	11 002	133.72	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		249 099	126 638	122 460	96.70	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		120 527	145 399	24 873	17.11	
Sur opérations en capital		125 018	120 220	4 798	3.99	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		29 238		29 238		
Total V		274 782	265 619	9 163	3.45	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		33 872	37 717	3 844	10.19	
Sur opérations en capital		9 834	17 580	7 746	44.06	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		43 706	55 296	11 591	20.96	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		231 076	210 323	20 753	9.87	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		2 711 443	2 743 352	31 909	1.16	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 729 465	2 659 667	69 798	2.62	
5. EXCEDENT OU DEFICIT		18 022	83 685	101 707	121.54	

Les Hautes Sétérées
BP 437 - ND des Oulrières
26400 CREST

ANNEXE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024



SARL CABINET FALAVEL EXP. CPTBLE

215 ALLEE DU VIVARAIS
ZI SUD
26300 BOURG DE PEAGE
04 75 72 47 17

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

La FDC participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Elle mène des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de gestion de la biodiversité, de connaissance et de préservation de la faune.

La FDC de la Drôme dont l'objectif essentiel consiste à mettre en place des actions destinées à crédibiliser l'action des chasseurs et contribuer ainsi à pérenniser la chasse.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 374 165.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 402 009.55 Euros et dégageant un déficit de 18 022.17- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	75 119		924
Terrains	590 609		25 132
Constructions sur sol propre	3 173 112		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	341 522		125 705
Installations générales agencements aménagements divers	84 940		
Matériel de transport	108 719		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	172 029		3 012
Emballages récupérables et divers	17 910		
TOTAL	4 488 842		153 849
Prêts, autres immobilisations financières	3 514		
TOTAL	3 514		
TOTAL GENERAL	4 567 474		154 773

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			76 043	76 043
Terrains			615 740	615 740
Constructions sur sol propre			3 173 112	3 173 112
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		113 177	354 050	354 050
Installations générales agencements aménagements divers			84 940	84 940
Matériel de transport		35 683	73 036	73 036
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 358	170 683	170 683
Emballages récupérables et divers			17 910	17 910
TOTAL		153 219	4 489 472	4 489 472
Prêts, autres immobilisations financières			3 514	3 514
TOTAL			3 514	3 514
TOTAL GENERAL		153 219	4 569 028	4 569 028

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	73 818	985		74 803
Terrains		329 344	15 015		344 359
Constructions sur sol propre		1 576 047	112 835		1 688 882
Installations générales agencements aménagements constr.		150 953	10 527		161 480
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		208 961	110 481	103 344	216 098
Installations générales agencements aménagements divers		7 372	10 121		17 493
Matériel de transport		103 331	4 268	35 683	71 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		146 149	12 969	4 358	154 760
Emballages récupérables et divers		17 269	78		17 347
TOTAL		2 539 426	276 294	143 385	2 672 335
TOTAL GENERAL		2 613 244	277 279	143 385	2 747 138
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	985			
Terrains		15 015			
Constructions sur sol propre		112 835			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		10 527			
Instal.techniques matériel outillage indus.		110 481			
Instal.générales agenc.aménag.divers		10 121			
Matériel de transport		4 268			
Matériel de bureau informatique mobilier		12 969			
Emballages récupérables et divers		78			
TOTAL		276 294			
TOTAL GENERAL		277 279			



ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024



Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 957 077	83 685		0	2 040 762
Report à nouveau	755 338				755 338
Excédent ou déficit de l'exercice	83 685		18 022-	83 685	18 022-
Situation nette	2 796 100	83 685			2 778 077
Subventions d'investissement	102 281		107 724	81 042	128 963
TOTAL I	2 898 381	83 685	89 702	164 727	2 907 041

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	76 967	105 171	145 088	115 503	24 236	12 814	
ACTION ECO 766	5 294				5 294		
ACTION ECO 811	9 939				9 939		
ACTION ECO 1146+1168	61 734		52 731	49 005	9 003		
ACTION ECO 1203		17 119	17 119	11 983			
ACTION ECO 1204		65 060	52 246	45 542			
ACTION ECO 1262		12 819	12 819	8 973		12 814	
ACTION ECO 1324 FRC		8 452	8 452				
ACTION ECO 717		1 146	1 146				
ACTION ECO 1159 FRC		575	575				
TOTAL	76 967	105 171	145 088	115 503	24 236	12 814	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024



Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	196 012	21 416			217 427
Autres provisions pour risques et charges	208 037	230 682	126 045		312 674
TOTAL	404 049	252 098	126 045		530 102

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 196		16 196		
TOTAL	16 196		16 196		
TOTAL GENERAL	420 245	252 098	142 241		530 102
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		252 098	113 004		
			29 238		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 514	3 514	
Autres créances clients	22 525	22 525	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 073	1 073	
Groupe et associés	11 775	11 775	
Débiteurs divers	411 783	411 783	
Charges constatées d'avance	100 874	100 874	
TOTAL	551 544	551 544	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	441 580	102 794	338 786	
Emprunts et dettes financières divers	416	416		
Fournisseurs et comptes rattachés	86 975	86 975		
Personnel et comptes rattachés	85 129	85 129		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 201	89 201		
Autres impôts taxes et assimilés	10 091	10 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114 268	114 268		
Groupe et associés	10 987	10 987		
Autres dettes	32 448	32 448		
Produits constatés d'avance	24 604	24 604		
TOTAL	895 699	556 913	338 786	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 949			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	336 616
Valeurs mobilières de placement	41 865
Total	378 481

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 867
Dettes fiscales et sociales	82 373
Autres dettes	19 428
Total	143 669

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	100 874
Total	100 874
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	24 604
Total	24 604

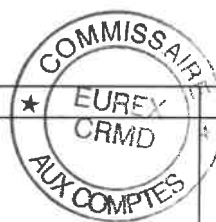
Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement allouées par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 représentent un montant de 107724 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT OFFICE DE LA BIODIVERSITE ECO CONTRIBUTION	80 281
ETAT OFFICE DE LA BIODIVERSITE AGRIFAUNE	3 713
FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS	197 056
ETAT MINISTERE TRANSITION ECOLOGIQUE PLAN RESILIENCE	216 069
COTISATIONS FD	989 332
PARTICIPATION DEGATS SURFACES	125 848
PARTICIPATION TERRITOIRES SURFACES	77 157
AFFILIATIONS CHASSES PRIVEES	61 171
AFFILIATIONS AICA	3 369
AFFILIATIONS ACCA	67 180
SUBVENTIONS REGION RHONE ALPES FONCTIONNEMENT	19 820
AFFILIATIONS ONF	11 395
ETAT SUBVENTION AIDE EMPLOI	6 333
SUBVENTION PREFECTURE DROME	14 950
Total	1 873 674



Valorisation des contributions volontaires

aucune comptabilisation du bénévolat n'a été faite pour l'exercice 2023/2024 et pour les années antérieures.

A ce jour, rien n'a été mis en place de manière opérationnelle au niveau de la FDC ni au niveau régional.

Le recensement des actions de chaque territoire devra s'appuyer sur une méthodologie harmonisée dont la FDC ignore actuellement les modalités.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		426 014
HYPOTHEQUE TERRAINS POUR ACQUISITION	426 014	
Total (1)		426 014



Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et sont constatés sous forme de provision.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
de moins de 35 ans à 70 ans		217 427
Engagement total		217 427

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60 à 67 ans et départ volontaire
- turn over faible
- taux d'inflation 1.00%
- taux d'actualisation est de 3.60%

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires
aux comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME
Notre Dame des Oullières
Les Hautes Sétérées
BP 437
26402 CREST CEDEX**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L' EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros
Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z – TVA FR09317000073
Siège Social : 34 Rue du Dr Abel – 26000 Valence – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :
4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

A l'assemblée générale de l'association "FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME",

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

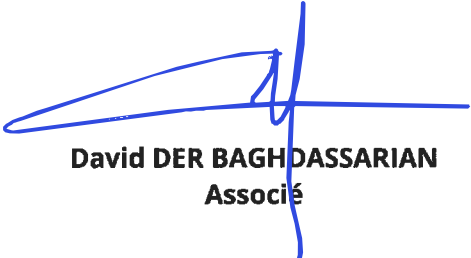
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 26 mars 2025

Pour EUREX CRMD


David DER BAGHDASSARIAN
Associé